

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

19

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseil Municipal de la Ville de Dijon

Séance du 26 juin 2017



MAIRIE DE DIJON

Président : M. REBSAMEN

Secrétaire : M. ROZOY

Membres présents : Mme KOENDERS - M. MAGLICA - Mme POPARD - M. PRIBETICH - Mme DILLENSEGER - M. GERVAIS - Mme AKPINAR-ISTIQUAM - M. CHÂTEAU - Mme MARTIN - M. EL HASSOUNI - Mme AVENA - Mme ZIVKOVIC - M. MASSON - Mme JUBAN - M. MEKHANTAR - Mme REVEL - M. PIAN - Mme TROUWBORST - Mme PFANDER-MENY - Mme ROY - Mme MARTIN-GENDRE - Mme HERVIEU - Mme DURNERIN - M. BERTHIER - M. BEKHTAOUI - M. HAMEAU - Mme MASLOUHI - M. LOVICHY - M. FAVERJON - Mme TOMASELLI - M. BARD - Mme CHARRET-GODARD - M. BORDAT - Mme FERRIERE - M. DIOUF - Mme BLAYA - M. CONTESSE - Mme OUTHIER - M. HELIE - Mme MILLE - Mme VANDRIESSE - M. BICHOT - Mme VOISIN-VAIRELLES - M. BOURGUIGNAT - M. AYACHE - M. BONORON - Mme DESAUBLIAUX

Membres excusés : Mme MODDE (pouvoir M. CHÂTEAU) - M. DESEILLE (pouvoir MME TROUWBORST) - Mme TENENBAUM (pouvoir MME KOENDERS) - M. MARTIN (pouvoir MME JUBAN) - M. DECOMBARD (pouvoir M. ROZOY) - Mme HILY (pouvoir MME HERVIEU) - Mme CHEVALIER (pouvoir M. LOVICHY) - M. CHEVALIER (pouvoir M. BICHOT)

Membres absents : M. HOUPERT - M. CAVIN

OBJET DE LA DELIBERATION

Marché de l'Agro - 5 rue de Skopje - Modification de l'emprise foncière du bail emphytéotique de la SCI de la Couturière - Avenant

Monsieur Pribetich, au nom de la commission de l'espace public, de la vie urbaine, de la tranquillité publique et de l'écologie urbaine, expose :

Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre de la réalisation du marché de gros dans les années 60, la Ville a cédé par bail emphytéotique du 30 septembre 1963, un tènement foncier situé 5 rue de Skopje, d'une superficie de 4 775 m², pour une durée de 99 ans, en vue de la construction de locaux affectés à des activités alimentaires. La SCI de la Couturière est titulaire depuis 2008, des droits au bail de cette parcelle bâtie cadastrée section AK n°300, moyennant une redevance annuelle symbolique.

Elle a autorisé sur son emprise, l'implantation d'une nouvelle clôture séparative permettant à l'entreprise emphytéote mitoyenne, la SCI Stalingrad, de créer une voie d'accès, d'une largeur de 6 m, desservant la façade nord du bâtiment situé 3, rue de Skopje.

Il est proposé de régulariser la situation foncière entre la Ville et la SCI de la Couturière, et de modifier, par avenant, le périmètre du bail emphytéotique en excluant une emprise foncière non bâtie de l'ordre de 300 m², moyennant le prix d'un euro.

Les autres conditions du bail, notamment financières, sont inchangées.

Je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

1 - décider la modification du périmètre de l'emprise du bail emphytéotique initial du 30 septembre 1963, consenti par la Ville sur la parcelle située 5 rue de Skopje cadastrée section AK n°300, en excluant une emprise foncière de l'ordre de 300 m², moyennant un euro, les autres conditions du bail demeurant inchangées ;

2 - dire qu'il sera procédé à cette modification par avenant et par acte notarié ;

3 - m'autoriser à signer tout acte à intervenir pour l'application de cette décision.

RAPPORT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ